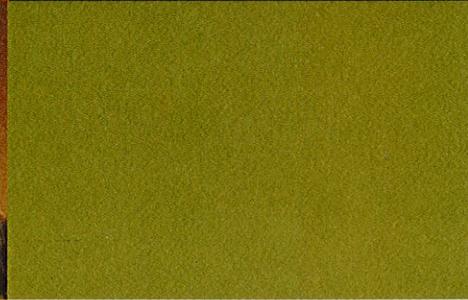
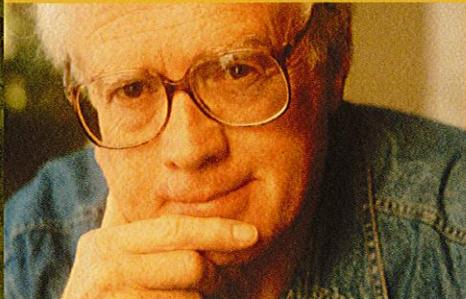
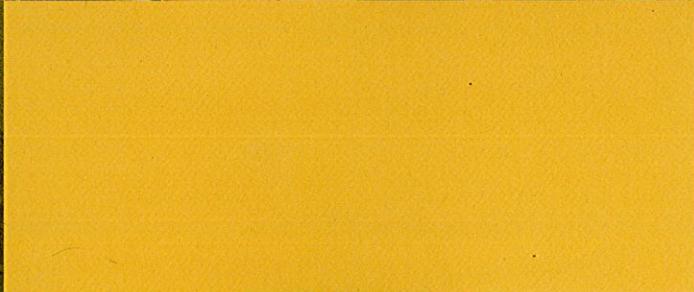
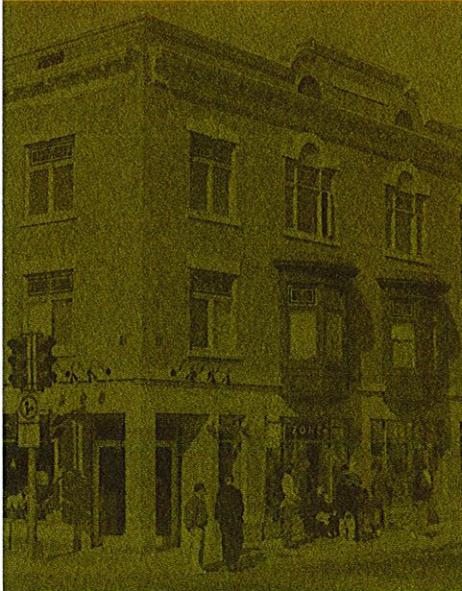


RAPPORT ANNUEL 2014
CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-LOUIS

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

RAPPORT ANNUEL 2014
CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-LOUIS

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.saint-louis@ville.quebec.qc.ca

8 AVRIL 2015

TABLE DES MATIÈRES

1.	MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
2.	PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	5
2.1.	Description générale d'un conseil de quartier	5
2.2.	Conseil de quartier de Saint-Louis	5
2.3.	La mission du conseil de quartier	5
2.4.	Le rôle du conseil de quartier	6
2.5.	Membres citoyens	6
2.6.	Membres du conseil d'arrondissement.....	7
2.7.	Conseillère en consultations publiques.....	7
2.8.	Limites du quartier.....	7
3.	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	8
3.1.	Assemblées et réunions.....	8
4.	REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES	9
5.	DEMANDE D'OPINION.....	10
6.	RÉALISATIONS ET RÉSEAUTAGE	13
7.	PARTICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS.....	18

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au nom des membres du conseil d'administration, je suis heureuse de vous présenter le rapport annuel 2014 du conseil de quartier de Saint-Louis.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 9 avril 2014, quatre citoyens ont été élus au conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis pour un mandat de deux ans et se sont ajoutés un citoyen et deux citoyennes qui ont été cooptés. À l'automne, la démission de Mme Ingrid Garcia qui oeuvrait depuis plusieurs années au conseil de quartier a remis sa démission. Des élections ont permis son remplacement et c'est Mme Guylaine Coutu qui a été élue par acclamation.

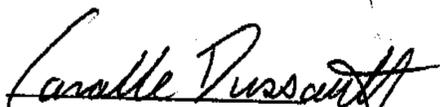
L'année 2014 a permis aux membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis de développer leur synergie et de mettre en commun leurs forces et leurs talents.

L'année 2014 a été une année d'organisation et de recherche d'efficacité pour les membres de l'équipe du conseil d'administration. À cet effet, nous utilisons maintenant le système Dropbox pour le partage de nos documents, ce qui facilite les échanges et le travail d'équipe. Nous avons poursuivi nos efforts à travailler avec les élus qui assistent ordinairement à nos rencontres. Il faut cultiver l'ouverture et l'écoute entre nous et comprendre nos rôles respectifs. Les rencontres du conseil de quartier sont des moments d'échanges pour les administrateurs et les élus qui le composent et pour les citoyens qui y assistent. Les discussions qui y ont lieu doivent permettre aux administrateurs d'une part de mieux comprendre les priorités de la Ville et d'autre part pour les élus d'enrichir leur réflexion dans leurs décisions pour que tous ensemble, élus et citoyens, puissent bâtir la cité.

De plus en plus, la qualité du milieu de vie (commerces d'alimentation, trottoirs, arbres, pistes cyclables, circulation, etc.) ressort comme l'enjeu majeur de la démarche de densification dans laquelle notre ville s'est engagée depuis quelques années. En 2015, le conseil de quartier entend suivre de près les changements annoncés par le PPU et par la démarche de révision du plan d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec.

Je rappelle que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis est composé de citoyens et de citoyennes bénévoles, qui viennent de différents horizons ce qui enrichit la réflexion. Notre pouvoir de recommandation est un pouvoir d'influence auprès de la Ville en ce qui concerne notre communauté. Il peut donner naissance à de petites, mais aussi à de grandes réalisations et les citoyens ont donc tout avantage à s'intéresser à ce mécanisme démocratique qui est particulier à la Ville de Québec.

Je remercie toutes les personnes qui réalisent au quotidien et avec cœur notre mission sociale. Leur engagement à l'excellence est inspirant et nous permet de rêver à l'amélioration de la qualité de vie dans notre quartier Saint-Louis.



Carolle Dussault, présidente

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Notre conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. Il constitue un des moyens prévus dans la Politique de consultation publique (règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. De façon générale, un conseil de quartier consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui ont trait notamment à l'aménagement du territoire, à la vie communautaire et à la sécurité publique. Le conseil de quartier peut organiser des séances de consultations publiques sur les changements au règlement d'urbanisme, proposer des actions et élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur divers sujets, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations d'appui à un projet spécifique, etc.

2.2. Conseil de quartier de Saint-Louis

Les limites du quartier Saint-Louis ont été déterminées par la Ville de Québec et regroupent une partie des secteurs de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Ursule et de Saint-Denys-du-Plateau (voir la carte au point 2.8). Le conseil de quartier de Saint-Louis est composé de citoyens et de citoyennes qui y résident ainsi que les représentants d'établissements commerciaux, industriels, institutionnels ou communautaires. Celui-ci a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce ont signé une requête en 2006, pour que soit enclenché le processus de création d'un conseil qui a donc été créé en mars 2007.

2.3. La mission du conseil de quartier

Permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.4. Le rôle du conseil de quartier

- Émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet soumis par la Ville touchant le quartier;
- Tenir des séances de consultation publique;
- Transmettre leur avis au conseil de ville ou au conseil d'arrondissement sur toute matière concernant le quartier;
- Bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Jusqu'à maintenant, l'administration municipale a suivi la plupart des recommandations touchant à des modifications au zonage que lui a soumises le conseil de quartier de Saint-Louis. C'est dire l'importance de cette instance qui, d'ailleurs, est unique au Québec.

2.5. Membres citoyens

Le Conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis est normalement composé de huit membres (quatre femmes et quatre hommes résidants du quartier). Trois membres additionnels peuvent s'ajouter en les cooptant en cours d'année. Notre conseil d'administration est actuellement composé de 11 membres élus lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 9 avril 2014 à la salle multimédia de la nouvelle bibliothèque Monique-Corriveau.

Composition du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis	
Madame Carolle Dussault	Présidente
Madame Huguette Lépine	Vice-présidente
Monsieur Bernard Darveau	Secrétaire
Monsieur Louis Alexandre	Trésorier
Madame Guylaine Coutu	Administratrice
Monsieur Damien de Halleux	Administrateur
Monsieur Gilles Filiatrault	Administrateur
Madame Anne-Marie Pageau	Administratrice
Monsieur Jean Pierre Paloux	Administrateur
Madame Mélanie Préfontaine	Administratrice
Madame Khadija Said	Administratrice

2.6. Membres du conseil d'arrondissement

Trois membres du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge dont fait partie le quartier Saint-Louis sont membres d'office du conseil d'administration, mais n'ont aucun droit de vote.

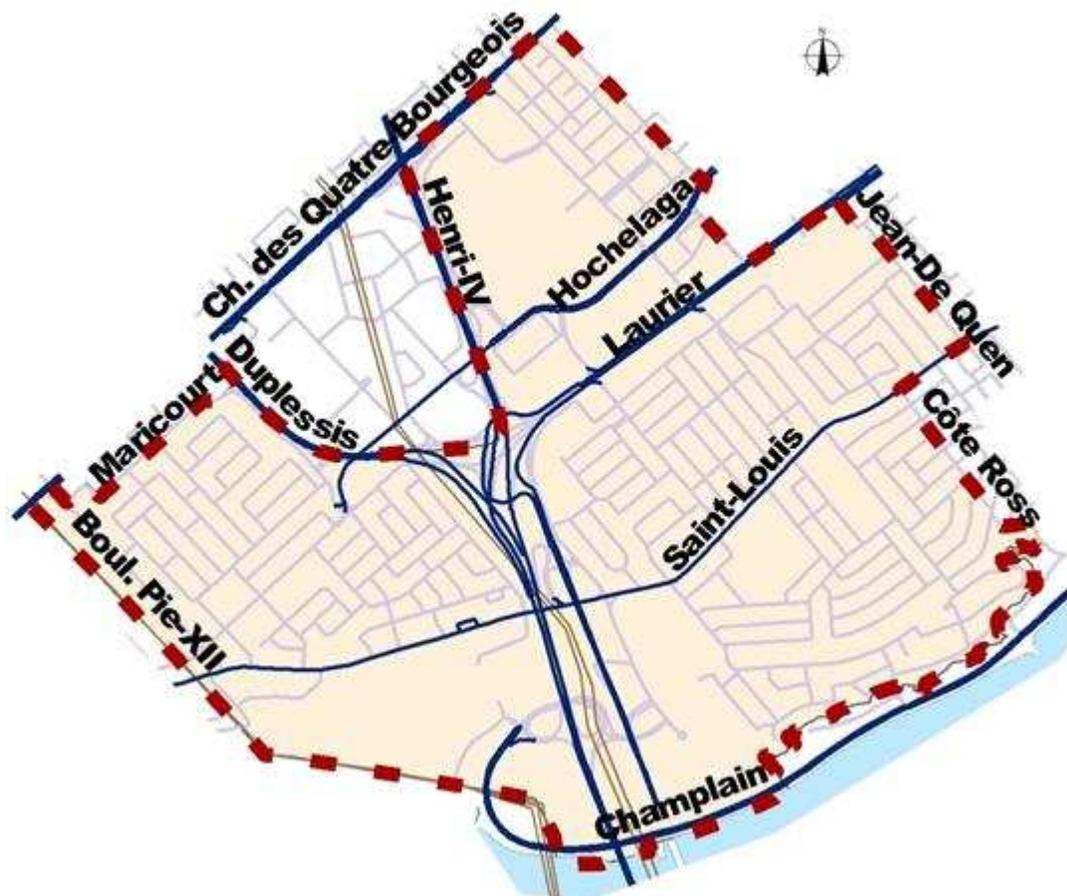
Il s'agit de madame Anne Corriveau, conseillère du district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy, et de messieurs Paul Shoiry, conseiller du district électoral de Saint-Louis–Sillery, et Remy Normand, conseiller du district électoral du Plateau.

2.7. Conseillère en consultations publiques

De plus, le conseil est assisté d'une conseillère en consultations publiques, madame Cristina Bucica. Son rôle est de veiller à ce que les démarches amorcées lors des séances du conseil respectent les normes établies et de rapporter les décisions auprès des instances concernées de l'administration municipale.

2.8. Limites du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier de Saint-Louis sont illustrées par la carte ci-dessous :



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées et réunions

En 2014, outre les réunions de travail, le conseil de quartier de Saint-Louis a tenu neuf rencontres publiques : (huit assemblées ordinaires et une assemblée générale). Les séances mensuelles ont eu lieu à compter de 19 h aux dates et aux endroits suivants :

Séances du conseil de quartier de Saint-Louis en 2014			
Date	Endroit	Date	Endroit
15 janvier	Édifice Andrée-P. Boucher	10 septembre	Bibliothèque Monique-Corriveau
12 février	Édifice Andrée-P. Boucher	8 octobre	Bibliothèque Monique-Corriveau
12 mars	Édifice Andrée-P. Boucher	10 novembre	Bibliothèque Monique-Corriveau
10 avril (assemblée générale annuelle)	Bibliothèque Monique-Corriveau	12 décembre	Bibliothèque Monique-Corriveau
11 juin	Centre sportif de Sainte-Foy		

Le quorum a été atteint à chacune des assemblées sauf à celle du mois de mai. Des procès-verbaux résumant le contenu des séances ont été rédigés. Le procès-verbal contient l'ordre du jour de chaque rencontre, les questions et les commentaires du public, le suivi du plan d'action, les résolutions adoptées, les commentaires des conseillères et des conseillers municipaux, la correspondance reçue ainsi que les opérations comptables effectués depuis la dernière séance. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca/accueil/à propos de la ville/mairie et vie démocratique/conseilsdequartier/Saint-Louis/Procès-verbaux).

Le conseil de quartier de Saint-Louis a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs aux résolutions se sont toujours pris à main levée.

Son conseil d'administration a aussi tenu cinq réunions de travail afin de permettre à ses membres d'analyser, de discuter et de statuer sur les différents dossiers sur lesquels ils ont eu à se prononcer.

Selon les intérêts qu'ils portent, les membres du conseil d'administration ont également participé aux réunions des comités responsables des différents volets du plan d'action.

Chaque mois, un membre du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis est mandaté pour assister à l'assemblée publique du conseil d'arrondissement.

4. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

L'un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens et des citoyennes. Au cours de la dernière année, cette représentation s'est faite par différents moyens.

Les périodes de questions allouées en début d'assemblée ont permis à plusieurs citoyens et citoyennes de venir s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Afin de permettre à un plus grand nombre de citoyens de s'exprimer, le conseil d'administration a alloué une période limitée de temps pour chaque intervention.

Les membres ont pris en charge les sujets relevant de leurs compétences et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les renseignements demandés n'étaient pas connus des membres. Le conseil d'administration du conseil de quartier a ainsi entendu et répondu aux préoccupations du public dont certaines ont été directement adressées à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Ces interventions sont citées dans les procès-verbaux du conseil de quartier disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec.

5. DEMANDE D'OPINION

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur un projet de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Ainsi, ils ont émis leurs recommandations pour le projet de modification suivant :

Le projet :

Projet de modification au Règlement sur l'urbanisme concernant plusieurs zones situées dans le quartier Saint-Louis, R.C.A.3V.Q. 163 (omnibus quartier Saint-Louis)

La modification vise à :

- Autoriser, dans 11 zones, l'agrandissement d'un bâtiment principal qui ne respecte pas la distance maximale prescrite entre la marge avant et la façade principale d'un bâtiment principal, pourvu que l'agrandissement soit conforme (par l'ajout de l'article 900.0.2 aux grilles de spécifications de ces zones).
- Établir, pour les zones 33026Ha et 33027Ha, une distance maximale entre la marge avant et la façade principale d'un bâtiment principal (par l'ajout de l'article 351 aux grilles de spécifications).

Le conseil de quartier a reçu le mandat de consulter la population en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et de formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion).

Le projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Recommandation du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis

Concernant la demande d'opinion R.C.A.3V.Q. 163

À la suite de la demande d'opinion et consultation publique du 10 septembre 2014 concernant la demande visant à : ajouter l'article 900.0.2 aux grilles de spécifications 33016Ha, 33022Ha, 33701Ha, 33704Ha, 33709Ha, 33711Ha, 33718Ha, 33724Ha et 33725Ha et à ajouter les articles 351 et 900.0.2 aux grilles de spécifications 33026Ha et 33027H.

Après délibération, le Conseil de quartier de Saint-Louis maintient qu'il est favorable à l'objectif de la Ville d'éviter les constructions multiples sur l'axe perpendiculaire à une rue principale et de viser une certaine harmonisation des marges avant.

Cependant, le Conseil de quartier de Saint-Louis considère que le chemin Saint-Louis, en tant que chemin historique, doit conserver ses caractéristiques de maisons sises en

arrière lot, ses paysages et son couvert arbustif. Conséquemment, le conseil de quartier de Saint-Louis émet la résolution suivante :

Considérant la volonté du Conseil de quartier de Saint-Louis de préserver le caractère patrimonial du chemin Saint-Louis.

Considérant que les articles 51 et 900.0.2 ont pour conséquence d'assurer un alignement sur rue des bâtiments ce qui aura pour effet à long terme de rapprocher substantiellement les futurs bâtiments du chemin Saint-Louis.

Considérant que lesdits rapprochements et alignements détruiront l'aspect qui contribue au caractère patrimonial du chemin Saint-Louis;

Considérant que malgré que l'objet de la demande constitue une réglementation déjà en vigueur en termes de marge avant, la demande d'approbation de l'ajout des articles 900.0.2 et 351 par le conseil de quartier équivaldrait selon lui à donner son aval à l'alignement et au rapprochement des bâtiments sur le Chemin Saint-Louis;

Considérant que le rapport de caractérisation du chemin Saint-Louis doit être déposé prochainement et que le conseil de quartier veut en prendre connaissance avant de s'engager sur des décisions pouvant l'altérer;

Considérant que le conseil de quartier est favorable à l'esprit de la proposition d'ajouter les articles 351 et 900.0.2 aux grilles de spécifications mentionnées à l'exception des grilles situées le long du chemin Saint-Louis;

Sur proposition de Mélanie Préfontaine, appuyée par Damien De Halleux, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis recommandent unanimement au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de modification au règlement de zonage R.C.A.3V.Q. 163 avec l'amendement suivant :

Le conseil de quartier recommande :

- d'ajouter l'article 900.0.2 aux grilles de spécifications 33016Ha, 33022Ha, 33701Ha, 33704Ha, 33709Ha, 33711Ha, 33718Ha, 33724Ha et 33725Ha et d'ajouter les articles 351 et 900.0.2 aux grilles de spécifications 33026Ha et 33027Ha à l'exception des grilles situées le long du chemin Saint-Louis;
- à la Ville de Québec de réviser sa réglementation afin de mettre en place les dispositions particulières visant à préserver le caractère patrimonial du chemin Saint-Louis et de façon plus spécifique de garder les marges avant actuellement en place entre le bord du chemin Saint-Louis et chacun des bâtiments existants.

De plus, considérant les nombreuses inquiétudes exprimées par les participants à la consultation publique sur des sujets connexes au présent règlement et concernant les marges avant, arrière et latérales et la coupe d'arbres matures;

Le conseil de quartier de Saint-Louis recommande ce qui suit :

que la Ville tienne compte des nombreuses inquiétudes exprimées par la population sur l'intégration des nouvelles constructions dans les quartiers résidentiels existants et tente de mieux encadrer celles-ci par l'augmentation des marges latérales, l'interdiction de balcons latéraux, la protection du couvert arbustif et tout autre moyen réglementaire permettant une meilleure intégration et une meilleure acceptabilité sociale des ces nouvelles constructions.

6. RÉALISATIONS ET RÉSEAUTAGE

RÉSOLUTIONS 2014 DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

En 2014, outre les résolutions concernant le fonctionnement des séances du conseil de quartier (nomination des administrateurs, adoption de l'ordre du jour, du procès-verbal, octroi du paiement d'honoraires), le conseil d'administration a voté les résolutions que l'on retrouve dans le tableau suivant :

NUMÉRO	RÉSOLUTION
14-02-03	<p>Concernant l'absence d'une politique de conservation des arbres et à la suite de plusieurs plaintes d'abattage rapportées par les citoyens</p> <p>Concernant la politique de préservation des arbres, sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de demander à la Ville d'adopter une Politique de l'arbre similaire à celle de la Ville de Montréal et de réviser son règlement d'abattage d'arbres afin de mieux conserver et protéger les arbres urbains.</p>
14-03-02	<p>Concernant l'étude de caractérisation du Chemin Saint-Louis</p> <p>Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement d'appuyer la démarche citoyenne de M. Girardville auprès de la Commission d'accès à l'information visant à obtenir cette étude, considérant que la demande de caractérisation du chemin Saint-Louis est une initiative du conseil de quartier de Saint-Louis qui a été reprise par la Ville.</p>
14-04-08	<p>Résolution pour les commerces de proximité</p> <p>Attendu que de nombreux projets de densification sont en cours ou sont annoncés dans le secteur délimité à l'ouest par l'autoroute Henri IV, au nord par le chemin des Quatre-Bourgeois, à l'est par les avenues Wolfe et Germain-des-Prés et au sud par le boulevard Laurier;</p> <p>Attendu que ce secteur est totalement dépourvu d'épicerie et possède peu de commerces de proximité;</p> <p>Attendu qu'un quartier viable à pied nécessite des commerces de proximité d'utilité courante à moins de 500 mètres;</p> <p>Attendu qu'à défaut de tels commerces accessibles à pied, les futurs résidents devront se déplacer en voiture, augmentant ainsi la congestion du secteur;</p> <p>Attendu les orientations du développement prévu au PPU de Sainte-Foy de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ « Faire du plateau centre de Sainte-Foy un lieu vivant où la qualité de vie prédomine et que les citoyens s'approprient, en aménageant l'espace public de manière à créer un environnement enrichissant, agréable et aux qualités dignes d'un réel centre urbain.... ○ Améliorer l'accessibilité par tous les modes de déplacement et faire un virage marqué vers une mobilité durable...

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Opter pour un développement et un aménagement urbain fondés sur une approche durable, autant dans la façon de construire les édifices et d’habiter la ville que de penser les déplacements... » <p>Attendu que l’objectif spécifique de : « Concentrer les services et les commerces courants, d’arrondissement et de quartier, sur la route de l’Église et en rive nord du boulevard Hochelaga, à proximité des milieux de vie. »;</p> <p>Et enfin, en conformité avec les orientations du PMAD pour promouvoir la mobilité durable et offrir des milieux de vie innovants, conviviaux, complets et inclusifs;</p> <p>Le conseil de quartier de Saint-Louis recommande à la Ville de prendre tous les moyens à sa disposition pour favoriser, et même exiger des promoteurs, la mise en place d’une épicerie et de commerces de proximités propres à faire de ce quartier un quartier viable et en accord avec les orientations et objectifs énoncés précédemment.</p>
14-04-09	<p>Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement que la lettre transmise à M. Marc Pronovost, directeur de l'Institut de réadaptation en déficience physique du Québec, soit déposée aux fins du procès-verbal (voir lettre en annexe).</p>
14-04-13	<p>Étant donné les nombreuses demandes antérieures formulées par notre conseil de quartier afin d'obtenir de la Ville l'étude de caractérisation du chemin Saint-Louis,</p> <p>Il est résolu unanimement de se joindre aux conseils de quartier de Sillery, de la Pointe-de-Sainte-Foy et de Cap-Rouge et de solliciter également l'appui des conseils de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire et de Montcalm dont les territoires sont traversés par le chemin Saint-Louis et de demander formellement par lettre une intervention positive du maire Labeaume sur ce dossier.</p>
14-06-01	<p>Concernant le projet de modification au règlement de zonage R.C.A.3V.Q. 163</p> <p>Le conseil de quartier recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ d’ajouter l’article 900.0.2 aux grilles de spécifications 33016Ha, 33022Ha, 33701Ha, 33704Ha, 33709Ha, 33711Ha, 33718Ha, 33724Ha et 33725Ha et d’ajouter les articles 351 et 900.0.2 aux grilles de spécifications 33026Ha et 33027Ha à l’exception des grilles situées le long du chemin Saint-Louis ; ○ à la Ville de Québec de réviser sa réglementation afin de mettre en place les dispositions particulières visant à préserver le caractère patrimonial du chemin Saint-Louis et de façon plus spécifique de garder les marges avant actuellement en place entre le bord du chemin Saint-Louis et chacun des bâtiments existants. <p>De plus, considérant les nombreuses inquiétudes exprimées par les participants à la consultation publique sur des sujets connexes au présent règlement et concernant les marges avant, arrière et latérales et la coupe d’arbres matures;</p> <p>Le conseil de quartier de Saint-Louis recommande ce qui suit : que la Ville tienne</p>

	<p>compte des nombreuses inquiétudes exprimées par la population sur l'intégration des nouvelles constructions dans les quartiers résidentiels existants et tente de mieux encadrer celles-ci par l'augmentation des marges latérales, l'interdiction de balcons latéraux, la protection du couvert arbustif et tout autre moyen réglementaire permettant une meilleure intégration et une meilleure acceptabilité sociale de ces nouvelles constructions.</p>
14-07-02	<p>Concernant la sécurité routière</p> <p>Attendu que le conseil de quartier de Saint-Louis présentait en avril 2013 aux conseillers municipaux du quartier un document intitulé « Recommandations en matière de circulation et de partage de la voie publique entre piétons et automobilistes »;</p> <p>Attendu que depuis, des élections municipales ont eu lieu et que de nouveaux conseillers municipaux représentent le quartier.</p> <p>Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement</p> <p>Que le document « Recommandations en matière de circulation et de partage de la voie publique entre piétons et automobilistes » soit transmis aux membres du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap Rouge;</p> <p>Que les élus présentent au conseil de quartier de Saint-Louis les mesures et les priorités d'action qu'ils entendent mettre de l'avant pour corriger les problématiques soulevées dans ce document afin d'assurer la sécurité des piétons en tenant compte des besoins spécifiques des enfants et des personnes âgées;</p> <p>Qu'ils tiennent compte de ces préoccupations en matière de sécurité routière lors de la préparation du budget et du plan triennal d'immobilisations.</p>
14-07-03	<p>Concernant un projet d'aménagement du terre-plein de la rue Le Noblet :</p> <p>Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de demander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge de réaliser un projet d'aménagement du terre-plein Le Noblet et de soumettre la proposition au conseil de quartier afin que ce dernier puisse participer au projet.</p>
14-08-01	<p>Concernant des modifications à apporter au Règlement transitoire 2220</p> <p>Attendu que le conseil de la Ville de Québec planifie les étapes suivantes en vue de la révision de son schéma d'aménagement : Dépôt du projet en mars 2015, consultation publique à partir de l'été 2015 et son adoption au cours de l'année 2016;</p> <p>Attendu que le règlement transitoire 2220 actuellement en vigueur s'appliquera jusqu'à l'adoption du nouveau schéma au cours de l'année 2016;</p> <p>Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de demander au conseil de la Ville de Québec d'apporter dès maintenant des modifications au règlement 2220 dans le but de corriger les lacunes constatées lors de récentes constructions et soulevées par des citoyens et des conseils de quartier, telles que les marges, la hauteur et l'intégration architecturale des bâtiments</p>

<p>14-08-03</p>	<p>Concernant le « Boisé de Rochebelle »</p> <p>Attendu que le conseil de quartier de Saint-Louis, par la résolution 13-05-03, a demandé la conservation et la protection intégrale du boisé situé près de l'école secondaire de Rochebelle;</p> <p>Attendu que dans le PPU du plateau de Sainte-Foy il est mentionné que cet espace « <i>doit être préservé autant que possible</i> » et fait partie d'un objectif spécifique qui est de : « <i>créer un réseau d'espaces publics attrayants et complémentaires</i> » (PPU, p. 49);</p> <p>Attendu que ce petit boisé n'est pas identifié dans la toponymie de la Ville contrairement à des espaces beaucoup plus restreints (ex. parc Lavigerie);</p> <p>Attendu que désigner un site lui confère minimalement un statut et une existence officielle dans les documents publics.</p> <p>Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de demander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge de faire la demande à la Ville d'identifier et de désigner officiellement <i>Boisé de Rochebelle</i> l'espace occupé par le boisé situé près de l'école secondaire de Rochebelle.</p>
<p>14-08-04</p>	<p>Sur l'absence d'équipement de collecte de matières résiduelles dans les parcs, espaces publics et centres communautaires du quartier Saint-Louis</p> <p>Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec de lui faire connaître le déploiement de son plan de gestion des matières résiduelles applicables notamment aux parcs, aux espaces publics et aux centres communautaires du quartier Saint-Louis.</p>
<p>14-08-05</p>	<p>Sur le programme particulier d'urbanisme (PPU) du plateau centre de Sainte-Foy</p> <p>Attendu que le programme particulier d'urbanisme (PPU) du plateau centre de Sainte-Foy a été adopté par le conseil de la Ville de Québec le 17 décembre 2012;</p> <p>Attendu que le conseil de quartier de Saint-Louis avait recommandé des indicateurs de suivi dans son mémoire déposé le 14 novembre 2012 lors de la consultation publique relative au PPU;</p> <p>Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de demander qu'un représentant de la Ville de Québec présente au conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis, à l'occasion d'une prochaine assemblée, le bilan de ce qui a été réalisé jusqu'à présent ainsi qu'une planification des actions à venir, dans le cadre de la mise en œuvre du programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy.</p>

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE QUARTIER DE L'ARRONDISSEMENT

Un membre du conseil, habituellement la personne qui occupe la présidence, participe aux rencontres des présidents des conseils de quartier de l'Arrondissement. Ces rencontres (environ six par année) visent à échanger sur nos problématiques et à mettre en commun des solutions pour faire avancer nos dossiers.

PARTICIPATION À DES RENCONTRES D'ÉCHANGES ET D'INFORMATION

En collaboration avec la Ville et les autres conseils de quartier, nous avons commencé à organiser différentes rencontres d'échanges et d'information portant sur des sujets d'actualité et qui préoccupent les administrateurs des conseils de quartier et les citoyens. Ces rencontres se sont tenues en 2014 sur le territoire du conseil d'arrondissement et étaient ouvertes à toute la population. Cette pratique de rencontres thématiques se poursuivra en 2015.

Ainsi il y a eu une rencontre portant sur la politique de déneigement de la Ville en janvier et une autre portant sur la densification par l'organisme *Vivre en ville* durant le mois d'octobre.

D'autre part, Mme Huguette Lépine, vice-présidente du conseil d'administration, a participé aux conférences et formations suivantes :

- *5^e Rencontre VRM, Villes et densification : Un mariage de raison?* les 5 et 6 juin 2014, à Montréal
- Formation pour les nouveaux membres, le 3 juin 2014
- Formation *Présidence, animation et leadership*, le 22 septembre, organisée par la Ville de Québec
- Forum régional *Habiter, vivre et vieillir dans la région de la Capitale-Nationale : de la réflexion vers l'action*, le 8 octobre 2014, à Expocité

De plus, Mme Lépine a fait des représentations à l'assemblée générale de la Caisse Desjardins concernant le besoin d'une nouvelle localisation pour le remplacement du guichet automatique sur la route de l'Église.

INVITÉS AU CONSEIL DE QUARTIER

Afin de mieux connaître son territoire, le conseil de quartier a invité 2 organismes communautaires à venir présenter sa mission et ses activités lors de rencontres mensuelles. Ces invitations continueront de se faire en 2015.

Besoins du centre de loisirs Saint-Louis-de-France

À la suggestion de M. Remy Normand, M. Damien de Halleux, en collaboration avec des citoyens impliqués en loisirs, un document portant sur les besoins du centre de loisirs

Saint-Louis-de-France a été réalisé. Ce document a été déposé lors d'une rencontre du conseil d'administration.

DIFFÉRENTES DEMANDES

Lettre à L'IRDPQ : Une lettre a été adressée à l'IRDPQ concernant l'aménagement de 49 nouvelles cases de stationnement, en contradiction avec la lutte aux effets de chaleur accablante et de prévention des ilots de chaleur urbains. Au final, une lettre du directeur est venue expliquer que les espaces verts vont plutôt augmenter de 200 mètres carrés par rapport à l'état actuel du terrain.

Lettre au maire M. Labeaume : Une lettre a été transmise par les conseils d'administration des conseils de quartier de l'arrondissement à M. Régis Labeaume, maire, concernant l'étude de caractérisation du chemin Saint-Louis. Depuis plusieurs années, ces derniers demandent de prendre connaissance de cette étude. Une lettre de Mme Julie Lemieux est finalement venue préciser que cette étude ne sera pas divulguée, car il s'agit d'un document de travail incomplet. Dans le futur, il servira dans une perspective plus large de travaux concernant le secteur patrimonial et l'entrée de la Capitale ainsi que dans le plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD).

PLAN D'ACTION

Les membres du conseil d'administration exprimaient leurs difficultés en 2013 à s'arrimer au plan directeur de quartier élaboré par la Ville. Ils ont donc pour le moment mis de côté ce plan et convenu d'élaborer un plan d'action représentatif des préoccupations citoyennes. Ce plan identifie différents thèmes, sous lesquels des objectifs et des actions sont inscrits. Cet outil en constante évolution servira à identifier des priorités pour les années à venir et se veut un instrument de planification dynamique pour les citoyens et les citoyennes de Saint-Louis.

Ce plan sera présenté lors de l'assemblée générale annuelle de 2015 et y fera l'objet d'une consultation auprès des membres citoyens présents.

7. PARTICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS

Le conseil de quartier de Saint-Louis est fier du déroulement des séances tenues au cours de l'année 2014 et de la participation des citoyens et des citoyennes.

Au 31 décembre 2014, le conseil de quartier dispose d'un actif de 1 384 \$.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2014

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
ENCAISSE	1 372	456
PETITE CAISSE	46	46
EN CIRCULATION	(34)	
ACTIF NET		
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	<u>1 384</u>	<u>502</u>

AU NOM DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
	\$	\$
PRODUITS		
SUBVENTIONS – VILLE DE QUÉBEC FONCTIONNEMENT	2 000,00	1 200,00
AUTRES	0	
	<u>2 000,00</u>	<u>1200,00</u>
CHARGES		
FONCTIONNEMENT	1 021,33	*1 014,56
RÉUNIONS DE TRAVAIL	0	373,11
REPRÉSENTATION :		264,44
- CONFÉRENCE QUAND DENSIFICATION DEVIENT SYNONYME DE QUALITÉ DE VIE	82,13	
- CONFÉRENCE RÉSEAU FEMMES ET VIE MUNICIPALE	15,00	
	<u>1 118,46</u>	<u>1 652,11</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	881,54	(452,11)
ACTIF NET NON AFFECTÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	502,47	954,58
ACTIF NET NON AFFECTÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 384,01</u>	<u>502,47</u>

*DONT 33\$ POUR INSCRIPTION 2012 AU REGISTRE DES ENTREPRISES.